

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.026

L'An Deux Mille Quatre, le 31 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 24 MARS 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 24 MARS 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par M. CAU
Mme LABEYRIE représentée par M. MOST
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS
M. COASSIN représenté par M. BUJARD

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ANNEE 2004 : SOMECOB - DEPARTEMENT
ANIMATION - AIMCR+ - GICC

VOTE : 7 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Conformément à la loi numéro 2000-321 du 12 avril 2000, et compte tenu du montant des subventions qu'il est prévu de verser à certaines associations au titre de l'exercice 2004, il est nécessaire de conclure avec les associations dont la subvention est supérieure à la somme de 23.000 euros une convention d'objectifs.

Compte tenu de l'avis de la commission des finances, il est proposé d'approuver les conventions d'objectifs à intervenir avec les associations suivantes :

- Association S.O.M.E.C.O.B.
- Association DEPARTEMENT ANIMATION
- Association A.I.M.C.R. +
- Association G.I.C.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les projets de conventions présentés,
- VU l'avis favorable de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les conventions d'objectifs à intervenir avec les associations suivantes :

- Association S.O.M.E.C.O.B.
- Association DEPARTEMENT ANIMATION
- Association A.I.M.C.R. +
- Association G.I.C.C.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget de l'année en cours

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer les conventions d'objectifs précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 avril 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS